

---

Adresse de la société populaire de Quimper, qui invite la Convention à rester à son poste pour continuer à frapper les ennemis de la République, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Quimper, qui invite la Convention à rester à son poste pour continuer à frapper les ennemis de la République, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 504-505;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20754\\_t1\\_0504\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20754_t1_0504_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

gie et cette éloquence qui te rendent si dignes de la place éminente que tu remplis, toute l'étendue de ma reconnaissance pour les glorieux travaux de la Convention, et de lui dire que désirant, autant qu'il dépend de moi venir au secours de ma patrie, je lui fais don du montant de l'évaluation de mon office de notaire, et de témoigner enfin à l'assemblée mon désir ardent pour qu'elle veuille bien rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient forcés d'abandonner leurs téméraires entreprises, et nous laissent goûter paisiblement les douceurs du meilleur des gouvernements ».

LATOUR (maire).

### 13

**Les sociétés populaires d'Ingouville, de Quimper et d'Amillis, applaudissent au décret qui rend la liberté aux hommes de couleur; et sollicitent la Convention nationale de rester à son poste. La dernière a fait porter à Rosoy, chef-lieu du district, 108 chemises, 8 paires de draps et un sabre, pour les défenseurs de la patrie.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Ingouville, 13 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

La Société populaire et républicaine d'Ingouville ne sera sûrement pas l'une des dernières à vous féliciter sur le décret aussi sage que rempli d'humanité que vous avez rendu ayant pour objet l'abolition de l'esclavage dans cette partie du monde dont le territoire est encore aujourd'hui souillé des crimes et des forfaits d'une partie du genre humain. Pénétrée d'une sensibilité dont les âmes républicaines peuvent seules être vraiment émues, au simple mais sublime récit d'une mesure qui honore à plus d'un titre et qui fait ressortir avec un éclat peu commun les vertus qui de tout tems ont caractérisé les représentants d'un peuple libre, cette même Société vous invite, Citoyens représentants, à croire quelle éprouve une bien douce satisfaction à vous faire connaître avec quel plaisir et avec quel empressement elle a accueilli l'anéantissement d'une loi qui pendant trop de siècles a désolé et flétri jusque dans sa source l'espèce humaine.

Quoi ! parce que des êtres qui ne diffèrent de nous que par la couleur qui est une suite naturelle de l'habitation du sol brûlant sur lequel ils ont puisé l'existence, se sont moins éloignés de la nature que nous et que, par des raisons qui prennent leur source dans la sordide cupidité on a privé de l'éducation qui seule pouvoit les conduire à la connaissance de leurs droits naturels, faut-il les traiter comme des bêtes de somme qu'on peut vendre, aliéner ou atteler à une charrue. Autant vaudroit en suivant un principe aussi absurde, faire éprouver un pareil traitement aux êtres qui diffèrent d'opinion

comme de phisionomie. Dans ce cas à quel degré d'avilissement ne seroit pas exposée l'humanité puisqu'à chaque instant aussi elle seroit en proie à la discrétion du premier venu qui réuniroit autour de lui des forces assez imposantes pour l'asservir. Enfin les lumières de la saine philosophie dont le foyer réside au sein de la Représentation nationale ont dissipé le nuage épais qui couvrait de honteux préjugés et l'esclavage ainsi que la tyrannie sa digne et fidèle compagne ont disparu de dessus la surface de la République comme les ombres de la nuit se dissipent à l'aspect des premiers rayons du soleil. Puisse un aussi grand exemple que le françois s'enorgueillira à jamais d'avoir donné au monde trouver des imitateurs chez toutes les autres puissances et le palladium de la liberté semblable au récit des exploits de la Renommée voler d'un pôle à l'autre pôle et ne connoître de bornes pour l'établissement de son empire absolu que celles de l'univers.

Citoyens représentants, la Société populaire et républicaine d'Ingouville, en vous félicitant sur vos pénibles travaux et en vous invitant à n'abandonner le gouvernail d'une Révolution dont on ne peut se dissimuler que vous avez jetté les premiers fondemens et que la sagesse de vos décrets a murie avant le tems croit aussi de sa dignité de vous faire connaître combien elle donne avec enthousiasme son adhésion à toutes les invitations qui vous sont faites de toutes parts tendant à décréter que les François ne déposeront les armes que lorsqu'ils auront fait tomber sous le glaive vengeur des lois les têtes des despotes coalisés et de leurs vils satellites qui ont conspiré notre perte mais qui grâce aux vertus d'un peuple véritablement digne de conserver son indépendance qu'il a conquise en auront le démenti formel. S. et F. ».

GUÉROUT N. PUPIN fils, HAVILLE, CHAUVIN, BRISSEAU (membres du C. de correspondance).

b

[Quimper, 4 vent. II] (1).

« Aux représentants du peuple composant la Convention nationale,

Depuis le moment heureux où la France, secouant le joug de ses anciens despotes, a recouvré sa liberté, il n'est point d'attentats des plus odieux que les tirants coalisés ne se soient permis pour la couvrir d'opprobres, et la rejeter dans les fers. Ce n'a point été assez pour eux de se réunir en armes contre elle et de l'attaquer à force ouverte convaincus qu'il ne leur restoit aucun espoir de la réduire tant qu'ils n'auroient à opposer que des hordes d'esclaves à des hommes libres, ces vils scélérats n'ont pas encore rougis d'employer les manœuvres les plus basses pour la désorganiser au dedans, et lui faire porter les coups les plus terribles par ceux mêmes qui n'auroient dû s'occuper que de sa défense. En effet à qui attribuer ces dissensions funestes qui ont si longtemps affligés notre patrie, ces projets contrévolutionsnaires qui tant de fois l'ont mis

(1) P.V., XXIV, 217. M.U., XXXVIII, 202.

(2) C 299, pl. 1049, p. 28.

(1) C 299, pl. 1049, p. 21. B<sup>4</sup>, 9 germ.

à deux doigts de sa perte, ce feu de la guerre civile que des bouches impures y ont soufflés si souvent. A qui imputer cette introduction, cet entretien d'une armée de rebelles sur notre territoire, ce discrédit jetté sur notre papier monnaie, cette hausse énorme des denrées de première nécessité, ces machinations calculées pour nous réduire aux horreurs de la famine, ces trahisons multipliées d'infâmes généraux qui non contents de prodiguer le sang précieux de nos frères d'armes ont encore eus la lâcheté de vendre, et de livrer nos places fortes. Il ne nous est plus permis d'en douter, tant de crimes ne peuvent être enfantés que par des brigands couronnés. Oui, ce sont eux, qui versant à pleines mains dans le sein de la République un or corrompé, fruit des sueurs accumulées de leurs peuples, ont tout fait pour nous accabler de tant de maux.

Représentans du peuple, ces rois couverts de tant de forfaits, ces rois dont vous avez tant de fois déjoués les projets perfides, ne tarderont peut être pas à vous proposer des arrangements pacifiques ; leurs finances épuisées, leur commerce anéanti, leurs sujets fatigués d'une guerre ruineuse en tout genre, paroissent devoir naturellement les amener là, mais nous vous en conjurons, ne faites point de grâce à ces assassins de l'espèce humaine ; point de trêve, point de paix avec eux tant qu'ils n'auront pas déposés les armes et tant qu'ils n'auront pas payés les frais de la guerre injuste qu'ils nous ont suscités. Traiter avec des brigands qui ne demanderoient la paix, que parce qu'ils auroient tout à craindre en ne l'obtenant pas, ce seroit dans les circonstances actuelles leur laisser un levain d'une guerre nouvelle, leur faciliter les moyens de conspirer plus sûrement contre la liberté française, peut-être même ceux de l'annéantir. Profitons de leur état de détresse, fraillons-les tandis qu'il en est temps, renversons tous les thrones, et pulvérisons ceux qui les occupent, que ce ne soit pas en vain que des milliers de nos frères aient répandus leur sang. Leurs manes demandent à grands cris que la République soit vengée et elles réclament sans cesse de nous l'affermissement de cet heureux gouvernement, pour la défense duquel ils ont donné leur vie. Poursuivez donc, nous vous en conjurons de nouveau ; poursuivez les tirants, sans relache, et que nos foudres guerriers ne cessent de vomir la mort sur leurs satellites et sur eux que lorsque nous les aurons mis hors d'état de se relever de leur chute et de rien entreprendre contre nous. Vous connoissez la valeur des Français, chaque jour en fournit de nouveaux traits, si ces fiers républicains, lors même qu'ils étoient commandés par des traîtres, ont bien pu résister à nos ennemis et les terrasser, que n'avez vous point à espérer d'eux, quand nos armées purgées des monstres qui les infestoient, n'ont plus à voler qu'à la victoire ? Pour nous, nous avons jurés de vivre libres ou de mourir, nous maintiendrons notre serment et si pour assurer le bonheur et la gloire de notre patrie, il faut sacrifier jusqu'à la dernière goutte de notre sang, on nous trouvera toujours prêts à la verser.

P. S. - Recevez, Citoyens représentans, l'expression de la joie que nous a causée la loi

sage qui rend la liberté aux hommes de couleur, ils étoient nos frères, et méritoient le glorieux titre de citoyens français. Vive la République. Vive la Montagne ».

BÉNARD (*présid.*), GIRARD (*secrét.*),  
BOUTIBONNE (*secrét.*).

## 14

**Les agens nationaux des districts de Mézenc, Pont-sur-Rhône, et Senlis instruisent la Convention nationale, le premier, qu'un bien d'émi-gré, estimé à 11,285 liv., a été vendu 51,370 livres, le second, qu'un objet estimé 70,336 liv., a été vendu 192,000 l.; et le troisième, qu'un autre objet estimé 110,926 liv., a été porté à 264,176 liv.**

(*Applaudi.*)

**Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).**

## 15

**Les sociétés montagnardes d'Ossun, département des Hautes-Pyrénées et d'Oust, district de Saint-Girons, félicitent la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

a

[*Ossun, 30 pluv. II*] (3).

« Législateurs,

Tous les Français ont juré leur adhésion à vos travaux, et la Société montagnarde d'Ossun, chef-lieu du canton, district de Tarbes, ferme dans les principes, jure de s'ensevelir sous les ruines de la liberté, plus tôt que de subir les oppressions du dépotisme. Courage législateurs, encore trois mois et votre énergie va finir d'opérer l'écrasement du trône d'argile des tyrans. Législateurs, vous ne vous êtes pas trompés en séparant la cause des peuples de celle des despotes, depuis long-tems nous soupirions après le Gouvernement que vous nous avés procuré, encore un instant, et notre salpêtre et nos canons vont purifier le sol de la République des insectes qui l'infestent ; l'égalité, la liberté, voilà nos vœux et nous jurons de plustôt mourir que de nous en séparer. S. et F. ».

DECAMP (*présid.*).

b

**La Société populaire d'Oust, département de l'Ariège félicite la Convention sur les mesures**

(1) P.V., XXXIV, 217-18. B<sup>in</sup>, 8 germ. et 13 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 556, p. 151; *Mon.*, XX, 89; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1224; *M.U.*, XXXVIII, 138.

(2) P.V., XXXIV, 218. *M.U.*, XXXVIII, 202.

(3) C 299, pl. 1049, p. 24.